



Syndicat National des Agents des Douanes

LA MISE A JOUR



Section de Marseille

Février 2011

Jusqu'à ce que mort s'ensuive:

Le 16 novembre 2010 le décret d'application de la loi du 3 août 2009 entérinait sa mise en vigueur dans toute sa rigueur, pourtant lorsque Christian Jacob parle de l'embauche à vie des fonctionnaires, il n'a jamais été aussi près de la vérité.

En effet, le marché (le deal dirait on aujourd'hui) passé entre nous et l'administration nous garantit, en échange de quelques menus services qui vont parfois jusqu'à nous coûter la vie, une rétribution pendant toute notre période active, mais également, après la mise hors cadre, jusqu'à la fin de notre existence.

Cette apparente bienveillance à notre égard, la sécurité de l'emploi, se déclinant de notre part en impartialité, indépendance, approche sociale et égalité du service rendu à l'utilisateur, ce qui ne serait forcément pas le cas d'un travailleur précaire.

Il en est ainsi, nous n'avons rien volé à personne, mais passé un concours républicain national que certains de nos détracteurs auraient pu présenter, s'ils l'avaient voulu, mais, pas folle la guêpe, ils s'en sont bien gardé!

C'est ce contrat "éternel" qui révolte les tenants de l'orthodoxie libérale et leurs chevaliers servants!

Aussi, après s'être attaqué à la deuxième partie de notre existence tout au long de l'année 2010 et les quelques années précédentes, ils se joignent aux sirènes fonctionnairicides qui se déchaînent dans les chœurs Jacob, Cancel et consorts pour réclamer (mais à la mode UMP cette fois) le dégraissage du mammoth afin de ne lui laisser sur les côtes que ses emplois régaliens. Tout ceci n'ayant d'autres buts que d'externaliser un max, de privatiser à tout va

et de précariser à outrance en explosant le Statut.

Or, pour ceux qui n'ont rien, ou si peu, le service public, tel qu'il existe depuis 60 ans, est leur richesse, leur salaire différé, qui ne résulte pas d'une soudaine générosité sociétale mais a été conquis de haute lutte!

Alors, serions nous devenus moins combattifs ces dernières décennies?

Faut dire que l'adversaire de classe a des moyens que nous n'avons pas (et pour cause) et des alliés inattendus.

Je n'évoque pas ici les journalistes de Marianne qui, dans l'édition du 8 au 14 janvier, font mine de s'apitoyer sur notre sort pour mieux laisser libre cours à l'indignation supposée de leurs lecteurs puisque "notre ultime privilège, l'emploi à vie, serait jugé aujourd'hui indécent par une majorité de citoyens chômeurs et précaires (sic)".

Non, je parle d'un certain syndicat dont j'aurai l'hypocrisie de ne pas divulguer le sigle, puisque chaque lecteur de Libé du lundi 17 janvier aura pu prendre connaissance de la façon dont son Secrétaire Général conçoit le fonctionnariat en dehors des missions régaliennes (Police-Gendarmerie-Justice).

A ses dires seules ces fonctions devraient être maintenues sous l'autorité directe de l'Etat.

Pour les autres, retour à la case privé!

La RGPP devrait donc rendre leur tranquillité d'esprit à tous les braves gens dont l'emploi n'est pas garanti, égalité vers le bas conforme à la doxa du moins d'Etat, tellement ressassée qu'elle en devient un réflexe conditionné!

A vous donc de juger, d'accepter ou de vous indigner.

Si vous choisissez la dernière solution vous pouvez toujours nous rejoindre, vous savez où nous trouver...

C'est nous qui prêchions dans le désert en vous appelant à manifester le 3 août dernier.

D'une rive à l'autre...

Notre camarade Ahmed BADAoui a été placé sous contrôle judiciaire, le samedi 15 janvier à Alger, à la sortie d'une réunion consacrée à la situation revendicative tunisienne et algérienne.

Il est accusé, ni plus ni moins, que de tentative de renversement de l'état pour avoir déclaré, par SMS, "son admiration pour le peuple tunisien et ses souhaits démocratiques pour l'Algérie" (*).

Il a été relâché le lundi suivant.

Ahmed BADAoui est l'ancien secrétaire général du syndicat des Douanes d'Alger et une figure emblématique de la CGT algérienne, l'UGTA.

Il était, comme nous, membre actif du partenariat existant entre notre Union Locale CGT du Port de Marseille et son homologue de l'UGTA du governorat d'Alger, dont le but est le développement

conjoint par une adaptation adéquate, dans une synergie bénéficiant aux deux bassins, de nos installations portuaires.

Il est actuellement membre du Comité de Défense des Droits et Libertés Syndicaux en Algérie.

Nous avons surtout pu apprécier son sens de la fraternité et sa générosité, lors de la terrible période d'exactions perpétrées par le FIS dans son pays.

Ceci nous avait conduit, ensemble, à mettre au point l'organisation de séjours d'été dans les Alpes pour les orphelins des victimes, dans les centres de vacances des dockers et du PAM, et ceci plusieurs années de suite...

Et également mis à l'étude la possibilité de la création d'une Œuvre des Orphelins des Douanes sur le modèle de notre ODOD française.

(*) **L' Humanité** du 19 janvier 2011.

Halte à la Douane!:

Au moment où le chef de l'état Tunisien s'apprêtait à quitter son fond de commerce et l' Internationale Socialiste, nos services de Roissy faisaient encore une fois preuve de leur efficacité en bloquant un chargement destiné à Tunis.

Le 14 janvier dernier, vers 19 h.30, un avion-cargo transportant 40 palettes d'uniformes, de boucliers, de matraques, de casques, de lance-grenades, de grenades lacrymogènes "soufflantes" et "éclairantes" (*) était maintenu au sol suite à un contrôle documentaire laissant apparaître quelques anomalies.

Il s'avéra ainsi que, sur les documents d'export, la cargaison mentionnée était supérieure en nombre à celle contenue dans l'avion, mais que la partie manquante de la marchandise "n'allait pas tarder à arriver".

Aucune intervention extérieure, (encore moins de l'Intérieur) l'application pure, simple et précise du règlement douanier.

La routine, quoi !

Coup de chance donc, ou prescience de nos collègues de Roissy?

Peu importe mais, sans l'intervention de la Douane, une partie de notre "savoir-faire" était exportée nuitamment chez Ben Ali, ce qui n'aurait pas manqué d'amener sur le tapis de l' Union pour la Méditerranée quelques incompréhensions difficilement rattrapables par nos diplomates!

(*) **La Marseillaise** du 20 janvier 2011.

Après le trafic turc, la tête de turc !

Suite à la vague de suicides qui frappa les Télécoms et finit par atteindre la Poste, il devint difficile de faire comme si ces cris de détresse n'avaient rien de commun avec certaines pratiques d'une hiérarchie aux ordres souvent mise, elle-même, sous pression par la culture du résultat et les nouvelles techniques de management.

Jusqu'à présent la Douane semblait relativement épargnée par ces dérives aux relents vichyssois.

Et pourtant l'acharnement dont ont fait preuve les supérieurs directs d'un de nos camarades de la PEC Beauséjour - qui se bornait à réclamer des ordres écrits chaque fois que l'organisation du travail lui semblait laisser à désirer - se pare de toutes les couleurs d'un anti syndicalisme forcené teinté de harcèlement notoire :

flicage, placardisation, rumeurs infondées, ordres et contre-ordres étaient le lot quotidien de cet agent de la part d'une chefferie dont un élément préférait survoler la "matière douanière", cool façon crooneur, plutôt que de s'y impliquer.

Aussi nous rappelons à nos adhérents que la finalité du syndicalisme est la défense des intérêts tant collectifs que personnels des douaniers.

Si l'injustice n'existait pas nous n'aurions aucune raison d'être, et nous ne serions pas !

Malheureusement elle existe, nous la côtoyons tous les jours, et intervenons chaque fois que cela est nécessaire.

Donc désormais, pour les cas les plus graves, nous n'hésiterons plus à saisir la justice et, conjointement, les diverses organisations de défense des

travailleurs à plus forte raison lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas ici, d'un salarié protégé, qualification juridique universellement reconnue sauf, peut-être, sur l'Interrégion de Méditerranée.

Voilà pour ce qui est de la PEC, et puisque nous en sommes arrivés à la nécessité d'enfoncer, pour certains, des portes ouvertes, soulignons également qu'aucun chef local n'a le droit de s'opposer, même dans le cas d'intérêt du service, aux ASA et DAS déposées par les militants syndicaux et que la seule prérogative de la hiérarchie intermédiaire est de transmettre, avec avis favorable ou défavorable, à l'étage au dessus, là se borne son rôle, un point, c'est tout!!!

Le refus est de la compétence du Directeur Régional, mais, dans ce cas, il doit en référer immédiatement à la Direction Générale en expliquant ses motifs.

Et ceci pour la Direction de Provence où le service de la viticulture s'est peut-être érigé en direction régionale puisque certaines décisions de ce niveau de responsabilité semblent apparemment y être décrétées.

La phrase du mois:

"Il existe seulement deux familles dans le monde: Ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas."

Miguel de CERVANTÈS.

L'arrivée du Pitalugue :

-Fuite ou intox, le patrouilleur s'invite sur la grande bleue.

- Visite de courtoisie, promenade de santé ou affectation définitive, nous connaissons d'ores et déjà la réponse.

Nous pensions pourtant nous être bien fait comprendre et avoir suffisamment explicité notre point de vue quant à ce qui équivaldrait à l'utilisation d'un porte-avions pour la pêche à la palangrotte, cette irruption soi-disant momentanée présageant le remplacement des unités plus petites.

Quoiqu'il en soit, ce qui motive notre réaction, n'est pas dû à un article de presse mais au procès d'intention que nous fait le DRGC Méditerranée dans sa transmission à ses pairs, du 26 janvier dernier, concernant ce transbordement. Citons :

« Cette vitesse de diffusion à mon niveau est le signe de l'exploitation **désordonnée et déraisonnable** qui sera faite par les OS de méditerranée **au moins** ».

Sans préjuger de nos réactions, c'est déjà nous faire injure que de traiter l'agitation syndicale en ces termes.

Encore un qui ne nous apprécie guère et qui sans aucun doute préférerait avoir affaire à des pioupious, comme il a récemment été dit par un DR voisin en parlant de ses agents.

Donc, avant de s'attaquer par avance (et ainsi se dédouaner pour l'avenir) aux réflexes syndicaux présumés, il serait peut-être préférable qu'il recommande à l'Amirauté Douanière bretonne, non pas de réduire sa voilure en la transférant chez nous, mais de réviser le chapitre sur la discrétion professionnelle !

Sûr que le Potemkine va encore se retourner sur son plan d'eau saumâtre.

-Bulletin d'adhésion-

Nom :

Prénom :

Service :

Branche :

Adresse :

Résidence :

Date et signature :

A renvoyer au :

**SNAD-CGT. 56 bvd de Strasbourg Bt A 13003 Marseille.
ou cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr**